

## 10 ans pour agir, Nantes Métropole sera-t-elle à la hauteur ?

À l'heure où les conséquences de notre mode de vie et de notre modèle économique sur le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité ne sont plus un secret pour personne, à l'heure où le GIEC remet un rapport sans précédent sur la responsabilité humaine des catastrophes d'aujourd'hui (feux de forêt en Australie, records de chaleur...) et de demain, nous n'avons plus le temps d'user d'une parole dissociée de la prise de décisions.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C sorti en octobre 2018, nous rappelle que «**chaque fraction de degrés a des conséquences** ». En effet, plus la hausse des températures sera élevée, plus l'ampleur des catastrophes climatiques (événements climatiques extrêmes, montée des eaux...) et les risques d'insécurité (hydrique, alimentaire, instabilité politique, anxiété...) seront intenses.

Le GIEC précise également que **d'ici à 2030 des mesures radicales doivent être prises** si nous voulons rester sous la barre des 1,5 °C degrés. Depuis 30 ans la France a globalement stabilisé son empreinte carbone, mais elle a échoué à la faire diminuer 1 .

Même si cet objectif semble difficile à atteindre, il est important que les grandes métropoles prennent une telle trajectoire aujourd'hui :

- Car en tant que pays déjà développé nous avons un rôle historique dans le dérèglement climatique. En effet celui-ci s'est fait pour nous sans restriction sur les énergies fossiles. Par équité pour les pays en développement, qui sont aussi les pays les plus vulnérables et les moins en capacité technologique et financière de prendre une autre direction climatique, nous devons assumer notre responsabilité dans le réchauffement global actuel.
- Force est de constater que politiquement aujourd'hui il y a beaucoup de mauvais exemples climato-sceptiques (Brésil, États-Unis, Australie...) mais peu de bons à suivre. La métropole nantaise a l'occasion de lancer une vraie dynamique et de devenir un territoire exemplaire de l'excellence écologique.

Or d'après le GIEC également, « 50 à 70 % des leviers pour l'atténuation et l'adaptation » au dérèglement climatique se jouent à l'échelon local.

**Les personnes qui seront élues en 2020**, auront la responsabilité d'assumer un mandat local sur la période 2020-2026. Cette période est décisive sur le plan climatique, car, **d'une part, si au moins les mesures suivantes ne sont pas prises, il ne sera pas possible de rester sous les 1,5 °C de réchauffement climatique par rapport à l'ère préindustrielle. D'autre part, si les mesures suivantes ne sont pas enclenchées d'ici à la fin du mandat, il ne sera vraisemblablement pas possible, non plus, de rester sous les 2 °C.**

Les ambitions de la Métropole sont recensées dans le PCAET (Plan Climat-Air- Énergie Territorial) qui a été voté en 2018. Même si le travail qui a été fait est intéressant, il reste insuffisant compte tenu de la trajectoire climatique actuelle. En effet 50 % des mesures à mettre en œuvre pour réduire les émissions carbone produites sur la métropole, n'ont pas été identifiées dans le PCAET, et l'approche utilisée ne prend pas en compte les émissions de gaz à effet de serre (GES) importées.

L'empreinte carbone moyenne d'un Français est de 11 tonnes de GES par an, soit 3 fois supérieure aux émissions retenues comme base des ambitions climatiques de la métropole. Or il faudrait descendre en-dessous de 1,4 tonnes de GES à l'horizon 2050 pour s'aligner sur une trajectoire 1,5 °C. **Nous devons donc diviser par 8 nos émissions actuelles.**

Il convient donc de changer d'approche et de réhausser les ambitions, notamment dans le transport routier et dans le secteur résidentiel (respectivement 43 % et 27 % des émissions de GES sur la métropole (Nantes Métropole, 2017)).

L'objectif de ce Livre Blanc pour le Climat est de rassembler dans un même document, des constats, des objectifs et des propositions, issus d'associations, citoyen.ne.s et collectifs locaux, afin de présenter les mesures nécessaires pour respecter cette trajectoire climatique, en posant des questions essentielles :

- Comment réduire nos émissions de GES de manière rapide et significative sur le territoire pour répondre aux objectifs de la COP21 ?
- Comment faire de Nantes Métropole un exemple pour les autres territoires en matière environnementale ?
- Comment rassembler tous les acteurs du territoire (habitant.e.s, élu.e.s, entreprises...) sur cet enjeu essentiel ?

Devant un tel moment historique, les pouvoirs publics ne pourront agir sans la collaboration de la société civile, des associations et acteurs de terrain impliqués dans la préservation du climat et de l'environnement. Bonne nouvelle : tou.te.s sont volontaires pour apporter leurs compétences, leur expertise et leur espoir d'avenir à la table des décisions.

**Le temps presse, serons-nous à la hauteur de l'enjeu climatique ?**

Télécharger le Livre Blanc pour le Climat – Trajectoire pour Nantes Métropole 2020/2030 sur :

<https://frama.link/LivreBlancClimat>

Nous contacter : [alter.terri@mailo.com](mailto:alter.terri@mailo.com)

# Grille d'évaluation climat des programmes des différentes listes candidates aux élections municipales de 2020

## Démarche Globale

✓ Avez-vous lu le rapport n°5 du GIEC et le rapport spécial 1,5 °C (a minima résumé pour décideur) ?

Oui  Non

Si oui merci de préciser:

Le dernier rapport du GIEC pointe avec acuité la différence entre +1,5°C et 2°C. Si besoin en était, cela constitue une nouvelle preuve qu'il y a une urgence absolue d'agir et surtout d'agir à la bonne hauteur. La ville a des leviers majeurs. Nantes a travaillé depuis plusieurs années sur le sujet. Il faut maintenant réellement mettre en œuvre ces bonnes intentions et surtout être cohérent sur l'ensemble des politiques publiques.

Le rapport spécial 1,5°C est la base de notre réflexion et justifie l'objectif de notre programme : permettre au nantais.es de se placer sur une trajectoire de 1,5°C de réchauffement climatique.

✓ Sur une échelle de 1 (peu ou pas) à 5 (fortement), comment situez-vous votre programme sur sa prise en compte du réchauffement climatique ?

1  2  3  4  5

✓ Dans quelle mesure votre programme répond aux objectifs de l'accord de Paris ?

Le respect des accords de Paris est la base de notre réflexion pour chiffrer nos mesures et nos objectifs. C'est ce socle qui a déterminé l'ensemble de notre programme.

## 1. Aménagement du territoire

1.1. Mise en place systématique d'études d'impact écologique de tous les projets, dont ceux en cours. Ces études d'impact doivent permettre de voir si ceux-ci sont compatibles avec la trajectoire 1,5 °C définie pour la métropole et respectent le zéro artificialisation des sols. Ces études doivent être publiques.

Oui  Non

Commentaires:

Mais nous irons plus loin. Les « études d'impact » font partis du code de l'environnement et sont donc obligatoires pour certains projets. Cependant, elles ont trop souvent servi de justification institutionnelle de la destruction de notre environnement. Notamment l'application du principe "ERC" s'est traduite par des mesures compensatoires plutôt que le premier pilier qui consiste à arrêter de nuire et donc d'éviter.

Pour rappel pour le projet de Notre-Dame-des-Landes les études d'impacts ont été réalisées mais morcellées. Ainsi les recours juridiques contre le projet portaient sur l'absence d'études sur l'impacts cumulés : réalisation plateforme, dessertes routières etc.

Mais surtout, le droit agit à posteriori. C'est une fois que les projets sont décidés qu'on analyse leur impact et que l'on compense ou pas après. Cela veut dire que le respect de la loi ne permet pas de placer l'urgence climatique au cœur de la décision. C'est ce que nous voulons réformer. Toute décision doit être analysée en fonction de son utilité aujourd'hui ET demain. L'exemple de YelloPark est là aussi éloquent. Aucun bilan carbone n'avait été élaboré pour évaluer l'impact climatique d'un tel projet en amont de la prise de décision.

Concrètement, nous voulons une remise à plat des grands projets, comme écrit dans notre programme :

« #35 Face à un climat plus chaud, construire la ville résiliente qui régénère les conditions d'une vie supportable. Les outils sont nombreux et seront déployés : arbres, canopée et nature en ville, cultures agricoles résistantes adaptées, infrastructures urbaines bioclimatiques et toitures végétalisées, stockage des eaux de pluie, corridors verts et trames noires pour réintégrer des espèces prédatrices des espèces invasives telles que les moustiques tiges...

Le CACC, Centre d'Action Climatique Citoyen / Toute décision doit être bonne pour aujourd'hui et pour demain ! Indépendant et auto-géré, le CACC sera installé et mis à disposition des collectifs du mouvement climat. Lieu de création des alternatives de demain, en lien avec le monde de la recherche, l'objectif est également d'analyser les projets de la ville au crible de l'urgence climatique. Un.e élu.e à la "Prospective climatique et implication citoyenne" sera également nommé.e pour suivre ces actions.

[...]

#131 Réévaluer les grands projets en fonction des priorités écologiques et sociales. Tout projet doit être bon pour aujourd'hui et pour demain ! En lien avec les préconisations du nouveau Centre d'Action Climatique Citoyen, nous arrêterons les « grands projets » ou réduirons leur périmètre si leur utilité sociale ou écologique n'est pas avérée pour redéployer les dépenses vers des équipements de proximité.

Encadré / Grands projets : utiles ou inutiles ? L'aménagement de la carrière Misery et le projet de l'Arbre aux Hérons, l'extension de la Cité des Congrès, la transformation de l'immeuble CAP44, l'avenir du stade de la Beaujoire : autant de "grands projets" qui seront remis à plat dès le début du mandat. »

La demande d'avoir accès aux études sera un préalable, en lien avec les travaux du CACC.

1.2. Soutien aux collectifs d'habitant.e.s, associations et particuliers qui souhaitent végétaliser les espaces publics, passage au « Zéro phyto total » en labellisant les villes de la métropole « Terre Saine », construction d'îlots de fraîcheur.

Oui  Non

Commentaires:

La végétalisation de l'espace public est au cœur du programme de Julie Laernoës, en lien avec les habitants.

« #18 Bye-bye macadam : des permis de végétaliser pour redonner vie aux espaces publics. Pour libérer un maximum d'espaces bétonnés au cœur des quartiers, nous organiserons des chantiers participatifs de débitumage avec les habitant.es. Chaque Nantais.e. aura aussi la possibilité de déposer une demande d'enlèvement du bitume pour faire pousser, en pleine terre, des plantes, des légumes, des arbres... ».

Nous souhaitons mettre notre territoire sur une trajectoire « zéro-pesticide ». Dans notre programme, la proposition 21 revient sur cet engagement et sur le travail à faire sur les bassins versants : « #21 Objectif zéro-pesticide dans notre eau et nos sols. Dès 2020, nous lancerons une coopération renforcée avec les territoires voisins pour la protection de l'eau (bassins versants Loire, Erdre et Sèvre...), en accompagnant les agriculteurs vers le Zéro Phyto, la conversion vers la bio et les pratiques respectueuses de l'environnement. ». La ville a déjà souscrit à la charte « Nous voulons des Coquelicots » et « Ma ville sans perturbateur endocriniens », **nous prenons l'engagement de faire labéliser la ville de Nantes « Terre Saine » sur le mandat.**

Le terme « îlot de fraîcheur » fait référence à une conception de la ville qui laisse l'emballement climatique suivre son cours. Nous ne voulons pas d'îlots de fraîcheur dans une ville chaude faite de béton, nous voulons une « ville fraîche » réinvestie par la nature. C'est en recréant des conditions d'épanouissement pour la biodiversité que nous remporterons le pari de faire de Nantes une ville saine et résiliente aux risques climatiques.

Nous souhaitons que toute la ville soit habitable, via une végétalisation générale et un bâti de meilleure qualité. Notre programme est clair sur ces questions, avec une multitude de mesures comme la végétalisation des cours de récréation et leur ouverture le week-end par exemple. Voici quelques propositions qui l'illustrent :

« Encadré #21 / L'arbre, un service public / En lien avec les acteurs associatifs, nous construirons un Schéma Directeur Métropolitain de l'Arbre et du Végétal qui fera de l'arbre un véritable service public à entrées multiples : qualité de l'air, biodiversité, résilience et lutte contre le réchauffement climatique, filière bois, loisirs, contact avec la nature et qualité de vie... »

[...]

#106 Ouvrir et débitumer les cours d'école. Nous mènerons un effort déterminé, avec tout.e.s les intéressé.e.s, pour débitumer les cours d'écoles et les ouvrir à la nature : arbres, végétation et jardin pédagogique, atelier de réparation, potager, poulailler et composteur, ombrière et système de récupération de l'eau de pluie... Des écoles dont l'ouverture au public sera élargie sur leur quartier, en soirée, les week-ends et pendant les vacances.

Des bâtiments scolaires à la hauteur du défi climatique. Pour accueillir dans les meilleures conditions les + de 20000 écolier.e.s nantais.e.s, 6 nouvelles écoles et 23 réhabilitations extensions seront réalisées d'ici 2024 en étroite concertation avec les usager.e.s petits et grands. Faible consommation énergétique, faible émission de CO2, tous les nouveaux bâtiments répondront au minimum au label E+C-. Toutes les nouvelles toitures seront utiles : panneaux photovoltaïques ou toitures végétalisées. Nous poursuivrons également les travaux d'isolation thermique et d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'école existants et végétalisons les cours d'école pour améliorer le confort en été. »

1.3. Garantir que chaque habitant des communes de la métropole ait accès aux services de base près de chez lui (transports en commun, santé, éducation, emploi, espace de coworking, culture, poste...).

Oui  Non

## Commentaires:

Il serait long de lister l'ensemble des services public de proximité que nous mettrons en place.

Sur la question des transports en commun, nous voulons passer d'un plan en étoile à une logique en toile d'araignée qui permettra à tous de se déplacer effectivement en bus, tramway ou Busway. Plus de la moitié de notre « plan d'investissement climat à 1 milliard » y est dédié. Sur la santé, nous créerons des Maisons de la santé dans chaque quartier, pour la santé du quotidien.

Le « Pilier 4 » illustre notre projet politique pour une ville de la proximité :

### « ENGAGEMENT 4 / UNE VILLE DESSINÉE ET VÉCUE À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

*C'est à l'échelle de quartiers de taille raisonnable, correspondant aux rythmes des habitant.e.s, que se construit le confort de vie, avec des aménagements qui favorisent les échanges conviviaux, des services et du commerce de proximité.*

*#141 Des Contrats de proximité, pour répondre aux besoins des habitant.e.s dans chaque quartier. Nous identifierons en début de mandat avec les habitant.e.s, les entreprises et associations locales, les besoins prioritaires du périmètre en matière d'équipements, services & commerces. Nous établirons ainsi des Contrats de proximité, pour répondre au plus vite à ces besoins prioritaires.*

*#142 Garantir un service public de proximité. Nous agissons pour la réimplantation des équipements et services publics de proximité, dans chaque quartier : renforcement du rôle des mairies annexes et des élu.e.s et équipes de quartier, création de centres de santé pluri-professionnels sous statut public ou associatif pour garantir un accès au soin pour tou.te.s, priorisation des créations d'équipements dans les quartiers mal-dotés etc.*

*#143 Acheter bien et bon en bas de chez soi, c'est un droit ! Nous donnerons la priorité à l'implantation, dans chaque quartier de vie, d'au moins un point de vente alimentaire en circuit-court et d'un comptoir réemploi/réparation. Nous favoriserons également l'implantation des commerces indépendants et développerons l'aide au démarrage de jeunes commerçant.e.s.*

*#144 Faire vivre la créativité, la transition et la solidarité dans les quartiers. Nous soutiendrons la création de « Tiers-Lieux » à la croisée des transitions et des solutions, portés par une dynamique collective (habitant.e.s, associations, entrepreneur.e.s...) et avec une grande ouverture sur le quartier de vie.*

*Encadré / Investir les rez-de-chaussée d'immeuble pour l'initiative de proximité. Lors des rénovations ou des constructions d'immeubles, et à l'aide d'une société foncière locale (la foncière métropolitaine), nous réserverons des espaces en rez-de-chaussée dédiés aux services, commerces de proximité et lieux de rencontre. »*

## 2.Habitat et tertiaire

### 2.1. Décentraliser et multiplier les permanences de la Maison de l'Habitant dans chaque commune de Nantes Métropole et en particulier dans les quartiers prioritaires, créer un service d'audit énergétique public, développer massivement la formation "bâtiment durable" aux professionnels du bâtiment.

Oui  Non

## Commentaires:

Notre plan de rénovation est très ambitieux et nécessite que nous mobilisions toutes les ressources disponibles.

Sur la demande de service d'audit énergétique public, au vu de l'ampleur des rénovations il n'est pas possible d'internaliser l'expertise technique. Nous voulons amplifier le programme actuel fonctionnant sur un système de « bon à tirer » auprès de bureaux d'études, pour les copropriétés notamment.

La Maison de l'Habitant (MDH) regroupe un ensemble de services liés à l'habitat. Les structures qui s'y trouvent vont de services sociaux à l'accompagnement de la rénovation énergétique : ADIL, Guichet Unique pour habitat HLM, Espace Info Energie (association Alisée), Permanence de SoliHa, permanence ANAH (Agence National pour l'Amélioration de l'Habitat), Permanence de HEN (Habitat Énergie Naturelle) ou autres (en fonction des OPAH et PIG ou autres dispositifs de lutte contre la précarité énergétique). L'intérêt de la maison de l'habitant est donc de réunir dans un lieu identifié comme point d'information sur le logement, des services qui dépendent de différents échelons territoriaux (département, intercommunalité...), et de différentes politiques publiques (habitat, climat-énergie, solidarité...) ... les différents organismes font des permanences dans les endroits de la métropole ou c'est nécessaire : Dans les quartiers résidentiels pour l'Espace Info Energie (les demandes émanant majoritairement de propriétaires de logements individuels), l'ANAH dans des quartiers plus populaires par exemple. Enfin, la tendance actuelle sur le sujet de la rénovation (comme sur d'autres sujets) c'est le désengagement de l'état des politiques locales et fiscales. (fin programmée des Espaces Info Énergie, aides à la rénovation incompréhensibles, baisse des dotations aux collectivités, pacte de Cahors...)

La demande de permanences délocalisées de la Maison de l'Habitant correspond sans doute à l'idée de créer de la proximité entre les solutions écologiques et sociales pour un habitat durable, et les citoyens. Nous répondons à cette demande et nous engageant à plus de stabilité et de moyens dans les dispositifs d'accompagnement (en renforçant l'existant plutôt que de créer du nouveau) et en étant plus agile dans la réponse aux différents publics (adapter aux besoins, les lieux et fréquences de permanences des services, en concertation avec les services regroupés dans la MDH).

Enfin, l'engagement de « développer massivement la formation "bâtiment durable" aux professionnels du bâtiment » fait partie de notre programme : « #4 Soutenir la structuration du réseau des professionnels du BTP durable. En leur apportant ingénierie financière et accompagnement technique (notamment sur les matériaux biosourcés), nous conforterons l'emploi du secteur, soit environ 13 000 équivalents temps plein. »

2.2. Rendre exemplaires les bâtiments publics : viser la rénovation de tous les bâtiments publics chauffés au niveau BBC d'ici à 2026, utiliser des matériaux de construction biosourcés dans les constructions.

Oui  Non

Commentaires:

Nous visons de faire de Nantes une collectivité à énergie positive : « #28 Devenir une collectivité productrice d'énergie. Nous incluons systématiquement une part d'autoconsommation pour les bâtiments municipaux construits ou rénovés, systématiserons les études de faisabilité, valoriserons les bonnes pratiques (collaboration inter-entreprises dans les zones d'activités et entre la collectivité et les citoyens). Notre objectif : 100 % des nouveaux toits municipaux avec panneaux solaires ou végétalisés »

Les bâtiments scolaires notamment seront rénovés : « Des bâtiments scolaires à la hauteur du défi climatique. Pour accueillir dans les meilleures conditions les + de 20000 écolier.e.s nantais.e.s, 6 nouvelles écoles et 23 réhabilitations extensions seront réalisées d'ici 2024 en étroite concertation avec les usager.e.s petits et grands. Faible consommation énergétique, faible émission de CO2, tous les nouveaux bâtiments répondront au minimum au label E+C-. Toutes les nouvelles toitures seront utiles : panneaux photovoltaïques ou toitures végétalisées. Nous poursuivrons également les travaux d'isolation thermique et d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'école existants et végétaliserons les cours d'école pour améliorer le confort en été. »

« #4 Soutenir la structuration du réseau des professionnels du BTP durable. En leur apportant ingénierie financière et accompagnement technique (notamment sur les matériaux biosourcés), nous conforterons l'emploi du secteur, soit environ 13 000 équivalents temps plein. »

2.3. Rénovation énergétique de 20 % des logements les plus énergivores d'ici à 2026 (étiquettes D, E, F, G) au niveau BBC en privilégiant les logements occupés par des ménages précaires avec un accompagnement par des professionnels et des moyens financiers.

Oui  Non

Commentaires:

Nous nous inscrivons dans cet objectif avec les 3 premiers engagements de notre programme :

« ENGAGEMENT 1 / RÉNOVONS NOS LOGEMENTS : DU CONFORT, DES EMPLOIS, C'EST BON POUR LE CLIMAT... ET LES FINS DE MOIS !

Le premier levier de la transition énergétique, c'est la rénovation des bâtiments. Notre objectif est à la fois écologique et social : en finir avec les passoires énergétiques, c'est aussi réduire les factures des habitant.e.s, créer de nouvelles filières d'emplois et des habitats plus agréables.

#1 Viser 5000 logements rénovés par an en « Bâtiment Basse Consommation (BBC) ». Nous multiplierons par 3 le rythme de rénovation des copropriétés, soit 2 copropriétés par mois rénovées sur le mandat.

#2 Miser sur l'auto-rénovation des maisons individuelles. En s'appuyant sur les acteurs de l'auto-construction, nous favoriserons la mutualisation des travaux et les commandes groupées, notamment en améliorant le dispositif « MonProjetRénov ».

#3 En finir enfin avec la précarité énergétique. Nous assurerons la conversion des 10 000 logements chauffés au fioul, et mettrons la priorité sur la rénovation énergétique des 3% de logements sociaux non performants. »

2.4. Promulgation d'un arrêté d'interdiction de location des passoires énergétiques : réquisition, encadrement des loyers, taxe sur les logements vacants dissuasive et aide à la rénovation sur les logements vides depuis plus d'un an.

Oui  Non

Commentaires :

L'encadrement des loyers fait partie de notre programme pour lutter contre l'envolée des prix. D'autres mesures pour lutter contre la spéculation immobilière ont été identifiées comme « Réguler AirBnB pour freiner la spéculation immobilière touristique. Nous continuerons à freiner la transformation de logements en locations touristiques, qui déstabilise le marché locatif local. Nous lutterons également contre la spéculation immobilière en soutenant les initiatives qui favorisent l'immobilier abordable. ». Cela passe aussi en abaissant la limite de nombre maximum de jours de location autorisé : de 120 à 45 jours par ans.

Comme expliqué précédemment, mettre fin à la précarité énergétique est notre premier engagement.

Nous n'avons pas identifié le levier politique de l'interdiction de louer des passoires énergétiques, nous allons étudier la proposition. Il est aujourd'hui obligatoire de faire des diagnostics énergétiques avant-ventes ou location. Dans les faits, il est rarement fait avant une location. Il ne semble pas exister, dans l'arsenal juridique à la disposition des collectivités, de levier pour interdire la location de passoires thermiques, mais nous sommes à l'écoute de vos propositions.

### 3. Mobilité

#### 3.1. Rendre le vélo et la marche à pied prioritaires, accessibles à tou.te.s de manière sécurisée, mettre en place une « autoroute à vélo » entre toutes les villes de la métropole.

Oui  Non

Commentaires:

« ENGAGEMENT 2 : PRIORITÉ AUX DÉPLACEMENTS PROPRES : MARCHE, VÉLO, BUS, TRAM, TRAIN

Réduire la place de la voiture individuelle en inversant la hiérarchie des modes de transports est essentiel. Donnons priorité à la marche et au vélo, puis aux transports en commun, en proposant des alternatives crédibles à la voiture.

#5 Faciliter la marche à pied en ville. Nous élargirons l'espace piétonnier dans les lieux à forte fréquentation piétonne et dans les quartiers, nous empêcherons l'encombrement des trottoirs pour favoriser les piétons, familles avec poussettes, personnes à mobilité réduite.

#6 Un VRAI plan pour multiplier par 4 la pratique quotidienne de la bicyclette. Nous débloquerons 115 millions d'euros sur ce mandat pour mettre enfin en place un réseau d'infrastructures cohérent et sécurisé. Nous créerons des locaux vélos fonctionnels dans les immeubles et nous multiplierons les stationnements pour les vélos sur l'espace public. Une Maison Associative du Vélo et de la Marche sera installée dans chaque quartier, pour favoriser l'auto-réparation. Nous mettrons à disposition des vélos pour les jeunes de moins de 26 ans, en commençant par 30 000 vélos déployés dans la ville. Nous renforcerons le budget ainsi que l'équipe en charge du vélo dans nos services, tout en formant l'ensemble des techniciens et référents de pôle.

Le Réseau cyclable métropolitain à moins de 500 mètres de chez moi / Le changement rapide des habitudes de mobilité passe par une infrastructure adaptée, structurée et sécurisée. À moins de 500 mètres de son domicile, chacun.e doit trouver une voie du Réseau cyclable métropolitain, visible et lisible, reliant la périphérie au centre et les quartiers entre eux. »

#### 3.2. Proposer un plan Transports en Commun ambitieux en toile d'araignée: multiplier par 2 la part des transports en commun d'ici à 2030, les alimenter par des énergies renouvelables d'ici à 2026, augmenter la fréquence et les plages horaires, créer une étoile ferroviaire nantaise (sur le modèle du RER parisien).

Oui  Non

Commentaires:

« #7 Créer le "Train express du quotidien", réseau ferroviaire métropolitain assurant un passage à minima toutes les 30 minutes en heure de pointe et toutes les heures le reste de la journée. Nous nous appuyerons sur l'étoile ferroviaire existante et les anciennes gares de quartiers, et nous amplifierons les connexions entre les gares, le réseau TAN et le Réseau cyclable métropolitain pour proposer une alternative efficace à la voiture.

**Nantes ensemble** **Europe Écologie les Verts**

## 1 MILLIARD D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT

Booster le réseau TAN, avec plus de passages, plus de lignes inter-quartiers, c'est pour demain !

Nous créerons un réseau accessible à tous, grâce à la gratuité pour les jeunes de moins de 26 ans, à la tarification solidaire facilitée, à l'abonnement biclo offert à tous les abonnés TAN.

Nous construirons la 1<sup>ère</sup> voie dédiée aux bus sur le périphérique et nous lancerons les 1<sup>ères</sup> voies dédiées au covoiturage de la métropole.

**4 à 6 nouvelles lignes de tramway dont :**

- 6** → pour enfin connecter les lignes 1 et 2
- 7** → pour relier Rezé Les Isles
- 8** → pour desservir l'île de Nantes

**3 lignes structurantes prolongées**

- 4** → le Busway à Motte Rouge et au centre de Vertou
- C7** → à Michelet
- C9** → jusqu'à Pont-Rousseau

**6 nouvelles lignes de Chronobus**

- C8** **C10**
- C11** **C30**
- C12** **C40**

→ Faciliter la desserte inter-quartier  
 → Mieux desservir les campus  
 → Une meilleure intermodalité train / bus / tram / vélo  
 → Plus de bus pour les communes de la métropole  
 → Plus besoin de passer obligatoirement par le Centre-Ville

**4 LIGNES QUOTIDIENNES DE TRAIN MÉTROPOLITAIN**

**Faciliter les mobilités du quotidien, c'est possible !**  
 Les gares seront reliées au réseau TAN et au réseau vélo sécurisé métropolitain pour faciliter l'intermodalité.

**Nantes ensemble**

Elections municipales 15 et 22 mars 2020

**3.3. Mettre des voies réservées aux voitures avec plus de 2 passagers sur les principaux axes routiers (pont de Cheviré, périphérique...).**

Oui  Non

Commentaires:

« #9 Repenser l'usage de la voiture individuelle, pour une ville apaisée. Nous n'autoriserons plus aucun nouveau parking en centre-ville ni de nouveau franchissement routier de la Loire, et développerons la flotte de véhicules propres en autopartage. Nous créerons des voies dédiées aux transports collectifs et au covoiturage sur les pénétrantes et les grands boulevards (ligne 10 en chronobus notamment), et limiterons à 30 km/h l'intégralité des voies à l'intérieur du périphérique. »

Nous sommes favorables aux voies réservés au covoiturage, car cela permet de limiter l'auto-solisme. Passer tout le périphérique nécessite une étude approfondi de faisabilité, la réalisation d'une telle étude fait partie de notre ambition.

Nous souhaitons également sur certains tronçons du périphérique, avoir une voie réservée aux transports en communs. Cela nous permettra de développer des lignes sur la rocade et ainsi réaliser effectivement le réseau en toile d'araignée.

**3.4. Renoncer aux projets de nouvelles infrastructures routières, autoroutières et de parking automobile (y compris les projets en cours).**

Oui  Non

Commentaires:

Nous nous opposerons à la construction de nouveaux parkings en centre-ville aux projets de construction de routes que ce soit pour le deuxième périphérique nantais ou le contournement du bourg d'Orvault.

**3.5. Faire progressivement de la métropole une « zone à faible émission » (cf Loi Mobilité) : d'abord cibler les centres-villes et les écoles, puis les étendre progressivement entre 2025 et 2030 à toute la métropole. Limiter la vitesse à 30 km/h en ville et à 70 km/h sur le périphérique.**

Oui  Non

Commentaires:

Nous ne mettrons pas en place de zone à faible émission car la mesure est discriminatoire socialement. Nous passerons toute la ville à 30km/h pour les voitures et diminuerons de 60% la voiture dans le nombre de trajets à Nantes. A noter que le passage de 50 à 30 km/h fait baisser la consommation d'environ 40 % sur des trajets urbains.

Encadré du #9 / « Des dimanches “sans voiture” pour débloquer les imaginaires / Nous organiserons un dimanche par mois « Nantes, ville sans voiture » À l'heure des entrées et sorties des écoles, nous donnerons une priorité absolue aux vélos et aux piétons. »

### 3.6. Garder l'aéroport en gestion publique, geler le nombre de mouvements d'avions et interdire les vols de nuits (8h de suite).

Oui  Non

Commentaires:

« #10 Changer le fonctionnement de l'aéroport de Nantes Atlantique et privilégier le train. Nous souhaitons limiter le développement de l'aéroport à son emprise foncière actuelle et son niveau actuel de fréquentation. En refusant le modèle de développement basé sur le low-cost, en imposant un couvre-feu 22h30/6h ainsi que la taxation des avions les plus bruyants, en négociant une nouvelle gouvernance partagée du site, en organisant sa desserte efficace via les modes doux (vélos et bus).

Le retour du train de nuit / L'empreinte carbone d'un avion est jusqu'à 40 fois plus importante que celle d'un train. Au lieu de faire grossir Nantes Atlantique, nous souhaitons organiser la complémentarité avec les autres aéroports de l'ouest par le train, et privilégier le train de nuit pour les déplacements plus longs. »

## 4. Agriculture et alimentation

### 4.1. S'engager à avoir 100 % de l'alimentation de la restauration collective qui soit biologique et 100 % locale ou équitable d'ici à la fin du mandat. Instaurer au moins 2 repas végétariens par semaine en début de mandat.

Oui  Non

Commentaires:

« #109 Priorité à une alimentation saine à la cantine. Nous passerons de 1 à 2 repas végétariens ou végétaliens par semaine. Les parents qui le souhaitent pourront inscrire leur enfant pour la formule “tout végétarien” en début d'année, avec une option végétarienne tous les jours. En partenariat avec les acteurs du territoire, nous renforcerons les efforts pour atteindre (enfin !) un approvisionnement en produits 100 % bio et locaux. Nous répartirons la cuisine centrale sur plusieurs sites pour assurer plus de proximité dans la production des repas.

[...]

#126 Avant l'école-nature, la crèche-nature ! Nous visons 100 % de produits bio et locaux pour les repas en crèches municipales d'ici 2025, dans des cuisines zéro-plastique. Comme pour les écoles primaires, nous entamerons une démarche de débitumation des cours en associant les intéressé.e.s, collecterons les déchets alimentaires et inclurons le rapport à la nature dans les projets éducatifs.

[...]

#159 Transformer nos filières d'excellence. Nantes Métropole bénéficie de filières d'excellence encore très éloignées des besoins locaux et des enjeux de transition. Avoir le deuxième MIN de France et un pôle agro-alimentaire d'excellence ne nous empêche pas d'avoir une autonomie alimentaire très faible et d'être encore loin du 100% bio à la cantine ! Nous devons faire évoluer ces filières, en les faisant dialoguer avec les acteurs de l'économie de proximité, de l'économie sociale et solidaire et le monde de la recherche.

[...]

#177 La Ville, client exemplaire ! La collectivité doit donner l'exemple par ses achats, en visant le 100 % bio et local dans la restauration scolaire et collective, le 100 % énergie renouvelable pour les bâtiments et l'éclairage public, le 100 % numérique responsable. Nous réengagerons la Métropole dans la démarche des Territoires de commerce équitable. »

### 4.2. Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire et appuyant la structuration de filières paysannes, biologiques et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Oui  Non

Commentaires:



## « ENGAGEMENT 5 / ASSURER LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

L'économie mondialisée et ultra-libérale a privé les territoires de leur autonomie pour se nourrir et se chauffer, ce qui accélère les dérèglements et la vulnérabilité aux chocs écologiques, économiques et démocratiques. Regagnons notre sécurité écologique sur l'essentiel : l'énergie et l'alimentation, en développant de l'emploi local non-délocalisable.

[...]

#30 Engager la rupture avec le modèle agricole dominant pour proposer une alimentation locale 100% bio pour les Nantais.e.s. En allouant une délégation d'élu.e et une vice-présidence à la transition alimentaire, et en travaillant avec le monde paysan et les territoires voisins, nous aurons les moyens de viser avec détermination un cap ambitieux : devenir un territoire 100 % bio, 100 % en circuit-court, en autonomie à 20 %.

#31 Conquérir des terres agricoles sur la métropole et y favoriser l'installation des jeunes agriculteurs bio. D'ici 3 ans, la moitié de nos agriculteur.rice.s partira à la retraite ! Nous viendrons en soutien aux transmissions et installations de jeunes agriculteur.rice.s en bio et circuit-court. Pour les nouvelles installations, nous mettrons en place une politique de défrichage offensive sur toute la Métropole, avec en ville la création d'un espace en pleine terre pour tout nouveau projet urbain.

#32 Sécuriser les parcours de transition vers l'agriculture bio et paysanne. Nous aiderons financièrement les agriculteurs et agricultrices prenant des mesures agro-climatiques, contractualiserons avec elles/eux pour sécuriser les parcours de transition vers la bio (débouché assuré sur la restauration scolaire) et apporterons des aides renforcées pour celles et ceux déjà engagé.es sur le bio et le circuit-court.

#33 Créer une coopérative alimentaire pour organiser la distribution en circuit-court sur la métropole. Aujourd'hui, les agriculteur.rice.s engagé.e.s ont besoin d'un soutien technique et financier pour s'organiser ensemble. Appuyée sur les structures existantes (Kiosque Paysan, groupements d'agriculteurs locaux), nous développerons cette plate-forme coopérative (SCIC) qui organisera les commandes, la logistique et la distribution en circuit-court des produits alimentaires du territoire. »

## 5.Énergie

5.1. Réduire d'un tiers la consommation d'énergie sur la métropole : réduire l'usage de la climatisation en développant un programme d'adaptation des aménagements sur la métropole, favoriser les projets de récupération de chaleur pour les usages de chauffage, lutter contre la pollution lumineuse (signature de la charte pour un éclairage durable).

Oui  Non

Commentaires:

Prévenir, c'est d'abord arrêter de nuire. Notre premier levier en terme de transition énergétique c'est de diminuer drastiquement notre consommation énergétique et d'éviter de s'engager sur une consommation supplémentaire.

Sur la climatisation

La climatisation avec le réchauffement climatique prend de l'ampleur. Hors elle aggrave le problème, car elle consomme de l'énergie et contribue à aggraver le problème mais elle rejette également en période chaude de la chaleur supplémentaire dans notre ville. Aussi, il est fondamental d'urbaniser notre ville en tenant compte du réchauffement climatique en végétalisant les bâtiments, enlevant du bitume et en prenant soin de la circulation de l'air. Utiliser la présence de l'eau également pour rafraichir la ville.

Nous connaissons finement les îlots de chaleur sur notre ville ; Il faut les traiter un à un en végétalisant les espaces et surtout éviter de rajouter du bitume.

Récupération de chaleur

Cela fait partie de notre partenariat avec l'ADEME. Nous avons identifié les gisements de chaleur fatale. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre les leviers pour là ou cela est pertinent de pouvoir l'utiliser.

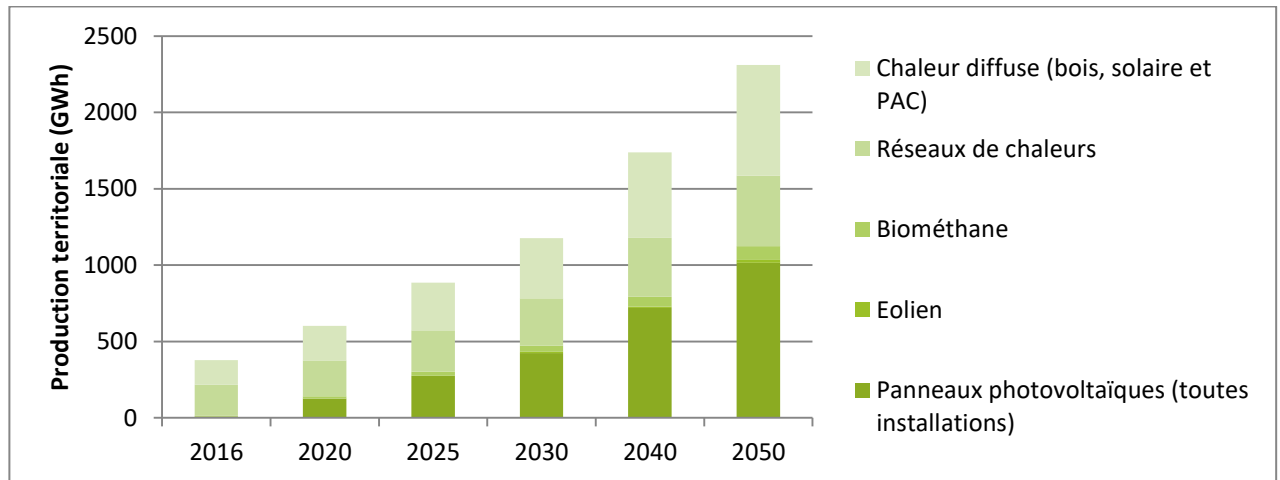
Relocaliser le stockage de données numériques et utiliser la chaleur de nos serveurs a donné place à une expérimentation, il faut aujourd'hui aller plus loin.

Sur l'éclairage public

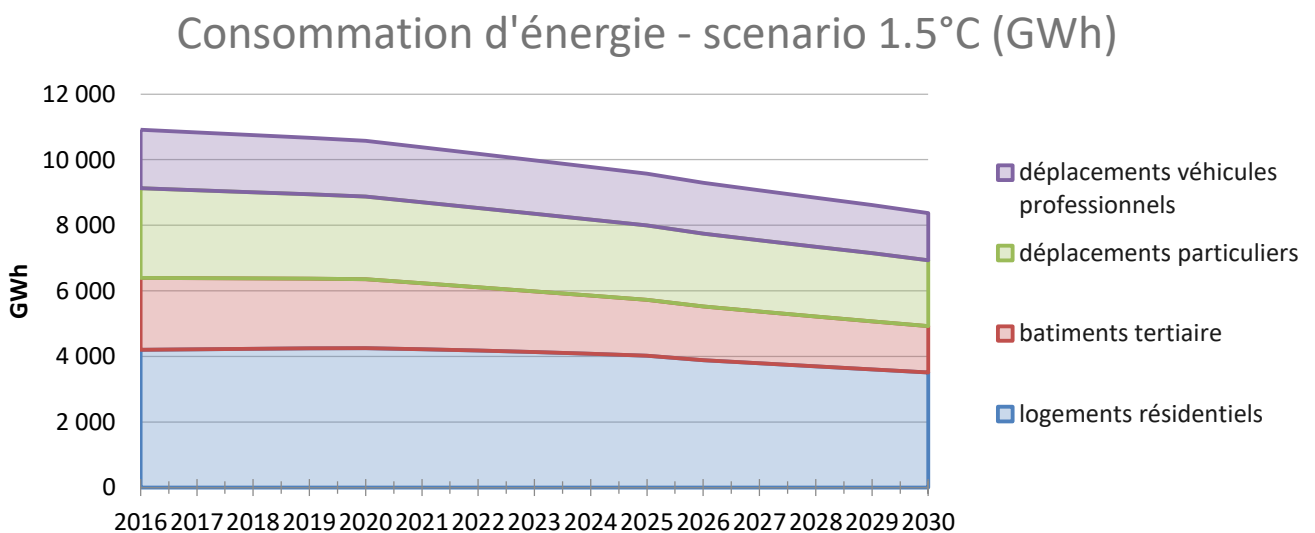
Sur l'éclairage public un travail important a été mené au niveau métropolitain. Tous les luminaires très énergivores ont été remplacés par des LEDs. Nous avons également engagé la démarche d'éteindre les luminaires lorsqu'ils ne sont pas utiles. Plusieurs communes comme le Pellerin par ex se sont engagés et éteignent leurs lampadaires au cœur de la nuit. Sur la ville de Nantes, nous avons réfléchi différemment et nous éteignons un luminaire sur deux dans certain quartier. Il faut le généraliser.

Enfin les nouveaux luminaires installés doivent tous éclairer la chaussée et non le ciel. Enfin nous mettrons en œuvre une trame noire en plus de la trame verte et bleue.

En terme de production énergétique locale (sur le territoire de Nantes Métropole) nous avons donné des objectifs jusqu'en 2050. Nous resterons sur la trajectoire actuelle de développer les réseaux de chaleurs et les projets de récupérations.



Notre objectif global de consommation d'énergie (voir notre scénario global) :



**5.2. Mettre en place un plan de développement des ENR pour atteindre 25 % d'ENR en 2030 et 100 % d'ENR à l'échelle du département en 2050.**

Oui  Non

Commentaires:

« #26 100 % de notre énergie renouvelable d'ici 2050 : c'est nécessaire et c'est possible ! Toutes les surfaces potentielles en toitures du territoire produiront de l'énergie (vers 20 % de l'énergie consommée). Nous continuerons le développement du bois-énergie pour la chaleur, et ferons émerger des projets éoliens et de génération de biométhane. Nous investirons dans des contrats territoriaux de filières renouvelables avec les territoires voisins : éolien, photovoltaïque, méthanisation, géothermie, réseaux de chaleur, etc. »

**5.3. Créer un syndicat mixte/régie de production d'énergie renouvelable.**

Oui  Non

Commentaires:

Aujourd'hui, la métropole importe massivement de l'énergie. Dans un contexte de transition écologique, nous devons prendre notre part à la transformation de notre modèle énergétique. L'enjeu est de permettre le développement massif des énergies renouvelables, ainsi que d'avoir des outils pour se préparer à de fortes perturbations sur le marché de l'énergie dans les années à venir.

La proposition d'un "service public de l'énergie" est large et évoque le fait que la métropole se saisit de la question de l'énergie au sens large. La « régie » évoque un type de montage particulier et peut être un objectif mais au long terme et il n'est donc pas pertinent d'utiliser le terme aujourd'hui.

Il y a une forte inquiétude et incertitude sur une potentielle augmentation du prix de l'énergie. Entre la libéralisation de ce marché, la fin du tarif régulé qui se fait sentir, ... c'est un risque qui aurait de fortes conséquences sociales et qui doit amener une réponse politique.

Etre fournisseur d'énergie permet aussi d'engager les citoyens. L'approche "consom'acteur" reste une entrée facile et mobilisatrice. La facture d'électricité peut être un formidable outil de mobilisation et de pédagogie, comme ce que fait Enercoop aujourd'hui.

Le problème est que c'est un marché qui demande beaucoup de capitaux au départ. Entre 3M€ et 4 M€ juste pour postuler à l'enchère. Le modèle fait qu'il est difficile de trouver un équilibre, et pourrait être structurellement déficitaire, surtout si comme Enercoop, on cherche à mettre en place une tarification progressive (chaque MWh est plus cher que le précédent. Il ne s'agit de plus pas d'une priorité ni pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire, ni pour des enjeux sociaux : la précarité énergétique est avant tout un problème de précarité, et nous la combattons à travers toutes nos politiques. Des exemples émergent, Energia par exemple, mais ils sont en place depuis longtemps voir très longtemps. Ils ont pour point commun d'avoir des moyens de productions amortis avant de proposer une offre de fourniture d'électricité. Avec de moyens de productions existants et amortis, ils doivent avoir un coup de reviens à 40 €/MWh alors qu'à Nantes on vas être à 80 €/MWh si on part de rien.

C'est justement la mise en place de moyens de production que nous voulons faire pour envisager ensuite de développer une régie de l'énergie.

« #29 Créer un service public de l'énergie. Nous développerons une large palette d'outils (syndicats mixtes, SEM) pour que les citoyen.ne.s et la Métropole participent pleinement à la transition énergétique du territoire. Nous investirons dans des outils de production (éoliennes, méthaniseurs...) et aborderons ensuite les problématiques émergentes : consolidation d'un réseau de gaz pour les méthaniseurs, faire de la collectivité un fournisseur d'énergie avec l'augmentation prévisible du prix de l'électricité, favoriser le stockage industriel de l'énergie, etc. »

#### 5.4. Renforcer le soutien aux coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable (soutien financier, technique, juridique..).

Oui  Non

Commentaires:

La transition énergétique n'a de sens que si nous nous réapproprions la production d'énergie. C'est la raison pour laquelle il est essentielle de faire fortement progresser l'appropriation par les différents acteurs du territoire de la production d'énergies renouvelables. Nous avons fait émerger sur ce mandat grâce au concours actif des citoyen.e-s volontaristes dans notre Métropole des premiers projets d'énergies renouvelables citoyens, comme le projet MINAWATT.

Quelques projets ont émergé. Nous devons aller plus loin et surtout faire accompagner de la même manière tous les citoyens acteurs qui souhaitent s'engager dans des projets concrets ainsi que d'en faire émerger d'autres.

<https://energie-partagee.org/ressource/lenergie-citoyenne-racontee-par-des-collectivites-soleil-citoyen/>

« #27 Réapproprions-nous l'énergie : en route vers les énergies citoyennes. Nous donnerons les moyens à chacun.e de concrétiser son projet, en s'appuyant sur les réseaux d'énergie citoyenne (Energie Partagée, Energie Citoyenne en Pays de la Loire, Cowatt, etc) et en étoffant le service métropolitain dédié. Chaque projet sera accompagné jusqu'à son terme. »

## 6. Déchets

### 6.1. Mesurer et optimiser par catégorie les flux de déchets et rendre publics les résultats.

Oui  Non

Commentaires:

« ENGAGEMENT 3 / FAIRE DE NANTES UNE VILLE ZÉRO-DÉCHET

Au-delà de la seule logistique collecte/gestion des déchets ménagers, nous souhaitons faire de la démarche zéro-déchet un véritable projet territorial pour la métropole, ses habitant.e.s et ses entreprises. Objectif ? 10 ans pour réduire de 50 % nos déchets résiduels.

#11 Moins je jette, moins je paie ! En route vers une fiscalité incitative et équitable. Nous organiserons des états généraux de la Ville Zéro-Déchet pour remettre à plat la fiscalité déchets de la Métropole, afin d'installer progressivement un système de tarification incitative pour les déchets ménagers et une fiscalité plus juste pour les entreprises. »

**L'impératif de transparence est inhérent à l'organisation des « Etats généraux de la ville zéro déchet » visant à remettre à plat la politique déchet de Nantes.**

**6.2. Intégrer le « zéro déchet » dans tous les projets du territoire (cantines, projets urbains, évènementiel, administration...) et signer une charte « Nantes Zéro Déchet ». Passer de 2 % à 10 % du budget de gestion des ordures ménagères dédiées aux actions de prévention (communication, réemploi, réutilisation et réparation).**

Oui  Non

Commentaires:

La réorientation d'une partie du budget sur les déchets vers des actions de prévention fait partie de notre projet. Le constat fait qu'aujourd'hui seul 2% du budget y est consacré fait partie également de notre constat du problème des déchets à Nantes.

« #13 Sortir nos vies et notre ville du plastique et du jetable. Nous supprimerons le plastique à usage unique et les consommables jetables dans les services municipaux et métropolitains. Nous libérerons nos rues du plastique en réglementant les pratiques sur les terrasses et dans l'espace public, et en installant des fontaines à eau partout dans la ville pour remplir nos gourdes. Nous créerons un kit « zéro-déchet » et soutiendrons financièrement les associations et les commerçants qui s'engagent.

[...]

#16 Libérer les ressources de l'écosystème zéro-déchet ! Nous amplifierons le soutien aux initiatives de l'économie circulaire, avec notamment la création du Zéro-Waste Lab (avec la Galerie du Zéro-déchet), pour dynamiser le réemploi des déchets et les innovations low-tech en lien avec la recherche, le monde économique, les citoyen.ne.s et les institutions. »

**6.3. Appliquer le tri à la source des biodéchets en instaurant une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte pour tous les usagers et, le cas échéant, les commerçants (redevance spéciale).**

Oui  Non

Commentaires:

Nous mettrons en place une tarification incitative, qui permet de développer des modèles d'entreprises visant à réduire nos déchets : « #11 Moins je jette, moins je paie ! En route vers une fiscalité incitative et équitable. Nous organiserons des états généraux de la Ville Zéro-Déchet pour remettre à plat la fiscalité déchets de la Métropole, afin d'installer progressivement un système de tarification incitative pour les déchets ménagers et une fiscalité plus juste pour les entreprises. »

Nous avons inscrit la collecte des biodéchets en porte-à-porte, avec le troisième sac : « #12 Boucler la boucle des déchets alimentaires "collecte/traitement/valorisation". Pour viser le doublement du volume de déchets compostés, nous poursuivrons le déploiement des composteurs de quartier et le soutien à l'achat d'un lombricomposteur, nous généraliserons la collecte à domicile des déchets organiques (3e sac vert), créerons une plateforme de compostage au sud-ouest de la Métropole, et expérimenterons des dispositifs de valorisation énergétique. »

**6.4. Mettre en place une redevance incitative. Informer et sensibiliser les citoyen.ne.s pour éviter tout risque de rejet ou de contournement des mesures de réduction des déchets et du gaspillage.**

Oui  Non

Commentaires:

La transition passera pas des concepts simples et impactant (« Nantes, ville zéro plastique »), mais aussi par des incitations, comme la création de fontaines municipales, pour encourager chacun à remplir des bouteilles : « #13

Sortir nos vies et notre ville du plastique et du jetable. Nous supprimerons le plastique à usage unique et les consommables jetables dans les services municipaux et métropolitains. Nous libérerons nos rues du plastique en réglementant les pratiques sur les terrasses et dans l'espace public, et en installant des fontaines à eau partout dans la ville pour remplir nos gourdes. Nous créerons un kit « zéro-déchet » et soutiendrons financièrement les associations et les commerçants qui s'engagent. »

[...]

#15 Supprimer les décharges sauvages. Nous éliminerons toutes les déchetteries à ciel ouvert qui existent dans les quartiers populaires, renforcerons la collecte à domicile des encombrants et lutterons pied à pied contre les dépôts sauvages.

## 7.Économie

7.1. Adopter pour les activités de la Métropole une comptabilité environnementale double ou triple. Il existe par exemple la méthodologie CARE qui établit un bilan comptable pour les ressources humaines, naturelles et financières.

Oui  Non

Commentaires :

La triple comptabilité fait partie de la mise en place d'indicateurs nécessaires à la bonne évaluation des politiques publiques. Nous avons inscrit dans notre programme la réévaluation des grands projets et travaillerons avec les acteurs associatifs sur les moyens d'une telle évaluation : « #131 Réévaluer les grands projets en fonction des priorités écologiques et sociales. Tout projet doit être bon pour aujourd'hui et pour demain ! En lien avec les préconisations du nouveau Centre d'Action Climatique Citoyen, nous arrêterons les « grands projets » ou réduirons leur périmètre si leur utilité sociale ou écologique n'est pas avérée pour redéployer les dépenses vers des équipements de proximité.

Grands projets : utiles ou inutiles ? L'aménagement de la carrière Misery et le projet de l'Arbre aux Hérons, l'extension de la Cité des Congrès, la transformation de l'immeuble CAP44, l'avenir du stade de la Beaujoire : autant de "grands projets" qui seront remis à plat dès le début du mandat.»

L'idée est de travailler avec l'ensemble des acteurs (services publics, associations, corporations, ...) pour mettre au point la meilleure technologie localement.

7.2. Les achats et marchés publics de la métropole doivent donner priorité aux acteurs locaux et vertueux, en privilégiant leur accès aux TPE/PME. Conditionner le choix du financeur au respect de critères extra financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres.

Oui  Non

Commentaires:

« #86 Privilégier les TPE/PME pour l'emploi local. Le développement de la ville doit d'abord servir aux habitant.e.s et aux entreprises locales : nous serons attentifs à ce que la commande publique profite au maximum aux TPE/PME de la métropole, et à l'emploi des habitant.e.s.

[...]

PILIER #6 / Faire de l'économie un moteur de la transition

Économie et écologie sont intimement liées, mais sans écologie, plus d'économie ! Dans notre univers en transition, il est urgent de permettre à toutes les forces vives du territoire d'agir pour l'environnement et d'engager elles-mêmes leur transformation : au premier rang, les entreprises et leurs salarié.e.s.

La feuille de route que nous écrivons avec la « COP territoriale » sera le premier marqueur de l'inflexion forte de la politique de développement économique nantaise. Pour le climat bien sûr, mais aussi pour la relocalisation des activités et le soutien à la transition des filières d'excellence et à l'émergence de nouvelles, favorisant l'innovation dans les modes de travail et l'inclusion de tous les habitant.e.s. La collectivité, employeur majeur sur le territoire, devra faire preuve d'exemplarité.

ENGAGEMENT 5 / LA COLLECTIVITÉ, EMPLOYEUR EXEMPLAIRE ET MOTEUR DE TRANSITION

Pour préserver notre environnement afin que s'épanouissent ses habitant.e.s, la collectivité doit s'engager à donner l'exemple, au quotidien, dans ses achats et ses fonctionnements.

[...]

#178 Utiliser la commande publique comme levier de la transition écologique et la justice sociale. Avec des équipes dédiées, nous réviserons le schéma des achats responsables, rendrons accessibles les marchés publics aux TPE/PME

et entreprises de l'ESS, et systématiserons les clauses sociales/environnementales ambitieuses dans nos appels d'offres. »

**7.3.** Interdire toute nouvelle implantation ou agrandissement des centres commerciaux et grandes surfaces sur la métropole. Exonérer les petits commerçants et artisans de charge foncière en fonction de leur neutralité environnementale et climatique.

Oui  Non

Commentaires :

« ENGAGEMENT 3 / RELOCALISER L'ÉCONOMIE AVEC LES TPE/PME, LES ENTREPRISES DE L'ESS ET LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Facteurs de lien social et signes d'une ville dynamique et vivante, l'économie locale et les services de proximité dont ont besoin les Nantais.e.s doivent être accompagnés avec force par la collectivité.

#163 Pas d'économie de proximité sans foncier ! Les TPE/PME, les commerces de proximité et les entreprises de l'ESS ont un besoin urgent d'opportunités foncières. Pour créer assurer un maillage fin jusqu'au cœur des quartiers, nous instaurerons un nouvel outil de maîtrise immobilière et foncière : la Foncière métropolitaine. »

« #156 Créer un « bonus/malus écologique et social ». Nous privilégierons une fiscalité incitative en faveur de la transition écologique.»

Nous utiliserons tout notre poids politique pour empêcher l'installation de centres commerciaux et grandes surfaces qui détruisent nos commerces de proximités. Concrètement nous modifierons le PLUM et le SCOT pour limiter l'installation de ces grandes surfaces et nous siégerons à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) ou la métropole est représentée.

**7.4.** Soutenir et financer l'association qui porte la monnaie citoyenne et locale. Permettre le paiement d'une partie des indemnités des élu.e.s, salaires des agents municipaux et des aides sociales en Monnaie locale.

Oui  Non

Commentaires:

« #166 Pour une finance locale à impact positif ! Nous mènerons une action déterminée pour développer l'épargne citoyenne, l'investissement participatif et les monnaies complémentaires. Il faudra notamment mieux valoriser et amplifier l'action du Crédit Municipal, et accompagner la refonte et la montée en puissance des deux monnaies complémentaires locales, SoNantes et Ret'zL.

Le Petit LU - Livret Utile d'épargne au Crédit Municipal. Avec le Crédit Municipal, nous créerons un livret d'épargne aux projets nantais de transition plutôt qu'aux énergies fossiles et aux multinationales : le "petit LU - livret utile" »

**7.5.** Créer un revenu de transition écologique dans une démarche de territoire zéro chômeur.

Oui  Non

Commentaires:

#84 Agir dans chaque quartier pour le droit à l'emploi. Pour mettre fin aux chômage et emplois précaires dans nos territoires où de nombreux besoins ne sont pas satisfaits, nous instaurerons des Comités locaux de l'emploi à l'échelle de chaque quartier. Objectif : proposer aux personnes des missions salariées à forte utilité sociale et environnementale et répondre aux offres insatisfaites.

#85 Lancer l'ambition « Territoire zéro-chômeur » et renforcer le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique. Nantes Métropole candidatera à la 2e phase d'expérimentation du dispositif « Territoire zéro-chômeur de longue durée », et soutiendra la création d'entreprises à but d'emploi dans chaque quartier. Nous renforcerons aussi le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, en systématisant les clauses sociales dans la commande publique et en augmentant le nombre de marchés publics réservés.

## 8. Consommation

8.1. Migrer les serveurs informatiques et les postes de travail sur un système d'exploitation libre tel que GNU/Linux. Équiper les espaces publics numériques gérés par la commune d'ordinateurs avec une distribution de logiciels libres. Les initiations et formations doivent être données en priorité avec les logiciels libres. Équiper enfin les écoles d'une distribution spécifique basée sur un système libre tel que Primitux

Oui  Non

Commentaires:

Nous n'avons pas chiffré le cout d'un tel changement pour une métropole tel que Nantes. Nous souhaitons travailler sur le numérique responsable pour offrir une alternative à l'envolée du tout technologique actuelle et travailler sur es usages de la collectivité : « ENGAGEMENT 6 / NANTES VILLE INTELLIGENTE, CAPITALE DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE, COLLABORATIF ET INCLUSIF

Réduction des émissions carbone et sécurisation de nos données personnelles, préservation d'un usage libre face à la domination des GAFAM , open-data et réduction des inégalités d'accès : les enjeux sociétaux liés au numérique sont nombreux et transversaux. Nantes, qui se prévaut de la performance de ses acteurs numériques, doit également s'affirmer en leader des pratiques responsables, collaboratives et inclusives, au service des habitant.e.s.

[...]

#168 Numérique responsable : la collectivité doit montrer l'exemple. Au sein de nos administrations, nous favoriserons les logiciels libres et l'achat de matériel informatique de deuxième main ou reconditionné. Nous lancerons un travail de fond sur la sobriété dans le stockage des données, que nous confierons à des opérateurs nationaux engagés. Nous mettrons en place un comité numérique métropolitain et tisserons un réseau avec d'autres villes européennes pour agir ensemble pour une réglementation européenne, moins climaticide. »

Nous avons travaillé sur cette trajectoire 1,5°C et notre proposition politique vise à la rendre réelle. Sur l'accessibilité des données cela fait partie de notre approche d'une « Smart City » véritablement utile :

« #167 "Smart city" : pour une reprise en main publique et citoyenne des données dans la ville. Nous réviserons la Charte de la donnée métropolitaine pour faire appliquer 3 grands principes à la gestion des données urbaines (big data) : une gestion publique des données d'intérêt territorial (avec des partenariats public-privé encadrés et réellement transparents) ; des données ouvertes et accessibles à tout le monde (open data) ; un soutien à la prise en main citoyenne des données (soutien à la montée en compétence et aux projets collaboratifs liés au big data). ».

8.2. Moratoire sur l'installation de la 5G sur la métropole.

Oui  Non

Commentaires:

« #23 5G, ondes électromagnétiques et perturbateurs endocriniens : les Nantais.e.s ne sont pas des cobayes ! Appliquons le principe de précaution : moratoire sur la 5G, transparence totale sur les implantations d'antennes de téléphonie mobile, application renforcée de la Charte contre les perturbateurs endocriniens, et analyse systématique de l'eau potable. »

8.3. Limiter la place de la publicité dans l'espace public : proscrire les écrans numériques publicitaires dans le Règlement Local de Publicité RLP, limiter la taille des publicités.

Oui  Non

Commentaires:

« #139 Stop à la pollution publicitaire dans l'espace public. Via le Règlement Local de Publicité Métropolitain et la renégociation du contrat de mobilier urbain, nous supprimerons tous les panneaux numériques vidéo, réduirons de moitié le nombre de panneaux publicitaires, augmenterons la part d'affichage non commercial et culturel, et définirons des « zones sensibles » (proximité des établissements scolaires, espaces de biodiversité...) où seront interdits les publicités et panneaux lumineux. »

8.4. Supprimer la publicité pour les secteurs les plus polluants (aviation, automobile...). Mettre fin au partenariat avec ces mêmes secteurs pour les services publics et les événements publics.

Oui  Non

Commentaires:

En l'attente du décret d'application de l'article 75 de la loi d'orientation des mobilités qui introduit au code de la route un article L. 328-1 suivant lequel toute publicité en faveur de véhicules terrestres à moteur est obligatoirement accompagnée d'un message promotionnel encourageant l'usage des mobilités actives, telles que définies à l'article L. 1271-1 du code des transports, ou partagées, ou des transports en commun, nous mettrons un terme aux partenariats avec les secteurs les plus polluants et introduirons une condition analogue à l'attribution de toute forme de subventions venant au soutien de projets impliquant ou acceptant des messages promotionnels en provenance de ces secteurs.

## 9. Gouvernance et citoyenneté

9.1. Définition d'une trajectoire 1,5 °C pour la métropole basée sur l'empreinte carbone de ses habitant.e.s. Création d'indicateurs pertinents pour suivre la trajectoire réelle de la métropole. Rendre public et accessible à tou.te.s l'ensemble de ces données.

Oui  Non

Commentaires:

La transparence des données et surtout l'engagement collectif dans la trajectoire que nous devons concrétiser collectivement est essentielle. Le problème est que nous disposons de beaucoup de données, difficile pour des habitant.e—s même très éclairés de pouvoir s'y retrouver dans cette multitude de données.

C'est la raison pour laquelle nous allons créer le CAAC ... L'objet sera de définir ensemble les données essentielles, pouvoir mettre en exergue celles qui sont indispensables pour mesurer notre trajectoire. Et surtout pouvoir interpellier librement la collectivité sur les virages à prendre ou les actions insuffisamment menées.

9.2. Créer un conseil citoyen indépendant (tiré au sort) chargé de veiller au suivi de l'ensemble des politiques publiques et de définir des scénarios et des indicateurs pour chaque étude d'impact climatique et environnemental (DEUC). Ce Conseil Citoyen devra avoir les moyens nécessaires à la consultation d'experts et à la facilitation du processus démocratique. Il devra avoir un pouvoir de veto sur tout projet qui ne lui permettrait pas de cadrer avec le plan de « trajectoire 1,5 °C ».

Oui  Non

Commentaires:

Nous souhaitons valoriser et soutenir les associations climat dans leur interpellation des pouvoirs publics : « Le CACC, Centre d'Action Climatique Citoyen / Toute décision doit être bonne pour aujourd'hui et pour demain ! Indépendant et auto-géré, le CACC sera installé et mis à disposition des collectifs du mouvement climat. Lieu de création des alternatives de demain, en lien avec le monde de la recherche, l'objectif est également d'analyser les projets de la ville au crible de l'urgence climatique. Un.e élu.e à la "Prospective climatique et implication citoyenne" sera également nommé.e pour suivre ces actions. »

Nous voulons également développer le pouvoir d'agir des citoyens dans la ville :

« #39 Créer un droit d'interpellation citoyenne. Nous donnerons aux citoyen.ne.s le droit d'interpeller les élu.e.s. Les propositions citoyennes recueillant plus de 5000 voix pourront être inscrites en débat au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération. Les jeunes exerceront un droit spécifique d'interpellation deux fois par an, via le Conseil des jeunes.

#40 Développer la diversité de la participation citoyenne. Nous instaurerons le tirage au sort comme mode de représentation pour moitié, dans toutes les instances citoyennes de la Ville et de la Métropole, et expérimenterons d'autres modes de participation (diagnostic en marchant, carte sensible de quartier...). Nous proposerons des formations gratuites à l'éducation populaire, la citoyenneté et aux transitions.

#41 Rendre transparente l'attribution des subventions et des locaux. Nous créerons une commission paritaire (élu.e.s, personnalités qualifiées, citoyen.ne.s tiré.e.s au sort) qui définira les critères de choix, dans un processus transparent. Un dispositif similaire sera mis en place à l'échelle métropolitaine.

[...]



#131 Réévaluer les grands projets en fonction des priorités écologiques et sociales. Tout projet doit être bon pour aujourd'hui et pour demain ! En lien avec les préconisations du nouveau Centre d'Action Climatique Citoyen, nous arrêterons les « grands projets » ou réduirons leur périmètre si leur utilité sociale ou écologique n'est pas avérée pour redéployer les dépenses vers des équipements de proximité. »

**9.3.** Chaque quartier doit avoir un budget annuel dédié qui sera affecté par vote à des projets locaux ayant un impact social et écologique positif.

Oui  Non

Commentaires:

« #38 Créer un budget participatif d'un million d'euros par an pour l'action citoyenne, associative et économique. Une votation citoyenne sélectionnera les projets, avec un droit de participation ouvert à tous les plus de 16 ans, quelle que soit leur nationalité. »

**9.4.** Mettre en œuvre un programme obligatoire de formation continue à destination des élu.e.s et des technicien.ne.s des villes et de la métropole sur le changement climatique et les solutions et initiatives à mettre en œuvre.

Oui  Non

Commentaires:

Le changement de majorité municipale et métropolitaine va nécessiter un travail de pédagogie et de formation auprès des services et des élus. L'écologie politique devient majoritaire à Nantes et cela nécessite un travail de fond pour changer de logiques, et sortir des dogmes du siècle dernier.